U-4432

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 13 -01- 2009

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Formation continuée des aides familiales : écoute active dans une relation d'aide aux personnes

CODE DE L'UF (3) 81 42 09 U21 F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 801

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n°**1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n°**2** de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition
du degré : O (1) inférieur
O (1) qualification
● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court
O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n°**3** de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé(s) de cours : Repris en annexe n°**4** de ...2.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°**5** de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°**6** de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3 81 42 09 U21 F1	Code du domaine de formation : (4) 801

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Formation continuée des aides familiales : écoute active dans une relation d'aide aux personnes	**CT**	**B**	**32**
2. Part d'autonomie		**P**	**8**
		Total des périodes	**40**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 6.03.09 Signature : J. LEONARD Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Formation continuée des aides familiales : écoute active dans une relation d'aide aux personnes

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e), dans le cadre de son travail d'aide familiale :

- d'améliorer ses techniques et ses stratégies de communication centrées sur la personne du bénéficiaire et de sa famille ;
- de mettre à jour ses stratégies de communication permettant de vérifier la compréhension d'un message verbal et non verbal ;
- de consolider la relation de confiance et d'empathie avec un bénéficiaire et sa famille ;
- d'intégrer dans son autoévaluation la qualité de ses actions d'écoute active.

Formation continuée des aides familiales : écoute active dans une relation d'aide aux personnes

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

- Synthétiser un document écrit relatif à une problématique portant sur le travail de l'aide familiale ;
- expliciter les règles déontologiques élémentaires de cette profession ;
- situer le rôle de l'aide familiale dans le cadre du secteur « service aux personnes » ;
- décrire et analyser des situations de communication quotidiennes de l'aide familiale visant le bien être et l'autonomie du bénéficiaire ;
- construire et présenter une grille d'évaluation de la fonction sociale et relationnelle du métier d'aide familiale.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- Certificat de qualification d'aide sanitaire,
- certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités,
- certificat de qualification d'auxiliaire en gériatrie,
- brevet d'aide familiale,
- certificat d'Aide familial(e),
- certificat d'Aide-soignant(e).

Formation continuée des aides familiales : écoute active dans une relation d'aide aux personnes

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 20 étudiant(e)s par groupe.

Formation continuée des aides familiales : écoute active dans une relation d'aide aux personnes

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 –

4. Programme

Au travers de situations exemplatives et au travers de l'analyse de situations professionnelles, l'étudiant(e) sera capable :

- de redéfinir des concepts comme « écoute active, congruence, assertivité, empathie, communication non violente » ;
- d'affiner ses techniques de communication visant la reformulation, le questionnement, la vérification du niveau de compréhension et la synthèse d'un message verbal et non verbal ;
- d'améliorer, dans une relation de communication interpersonnelle, l'identification des indices corporels (attitudes, gestes, regards...), des indices linguistiques (mots, structure des phrases, argumentation, ...) et des indices para verbaux (débit, volume sonore, pauses, ...) qui peuvent traduire des émotions, des attentes, des intérêts, des besoins et des demandes d'aide des bénéficiaires et de leur famille ;
- de mettre à jour ses stratégies de communication pouvant aider le bénéficiaire à exprimer ses besoins, ses attentes, ses intérêts et ses émotions ;
- de se perfectionner dans la reformulation des émotions et des sentiments exprimés par le bénéficiaire de façon tacite ou implicite ;
- d'améliorer l'analyse d'une situation de communication déterminée en faisant preuve d'assertivité et de respect d'autrui et en évitant ses propres préjugés, jugements et opinions personnelles;
- d'affiner son évaluation d'une situation de communication professionnelle visant à favoriser l'écoute active ;
- de repréciser son autoévaluation dans une situation d'écoute active déterminée.

Formation continuée des aides familiales : écoute active dans une relation d'aide aux personnes

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera capable :

dans une situation professionnelle donnée,

- de présenter des stratégies et des techniques de communication favorisant l'écoute active des bénéficiaires et de leur famille ;
- d'analyser et d'évaluer les résultats obtenus ;
- de réajuster les actions d'écoute active proposées ;
- de s'auto évaluer de façon argumentée et circonstanciée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'adéquation des stratégies et des techniques proposées à la situation professionnelle donnée ;
- la précision des actions proposées ;
- la capacité à s'auto évaluer.

Formation continuée des aides familiales : écoute active dans une relation d'aide aux personnes

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.